

Prolongation des délais de réalisation des motions et des postulats

Date: 27 août 2014
Direction: Direction de l'économie publique
N° d'affaire: --
Classification: Non classifié

Direction de l'économie publique

M 278-2011 Mühlheim: Vente d'alcool: introduction du "régime nocturne"

Traitement au Grand Conseil: 4 juin 2012
Décision: Adoption sous forme de postulat

- ☒ Proposition de prolonger de délai de deux ans, jusqu'en 2016
- ☐ Proposition de prolonger le délai d'un an, jusqu'en Année
- ☐ Proposition de prolonger le délai une seconde fois d'un an, jusqu'en Année

Motifs de la proposition et mesures de réalisation envisagées:

Conformément à la réponse déjà donnée à l'intervention, une évaluation définitive ne sera possible que quand la Confédération aura achevé la révision de la loi sur l'alcool. La procédure d'élimination des divergences entre les conseils est encore en cours et ne devrait prendre fin qu'en 2015.

